

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation 30 août 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 8 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie,  
Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, , RIBOT Florent, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic,

Absents : excusés : MAZELLE Philippe ROULLEAU Marc ZERBIB Délia

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/22

**ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DU TERRAIN DE L'ANCIENNE  
DECHETTERIE zone artisanale « la Couasse » des Ormes**

Madame le Maire rappelle au conseil que suite à la fermeture de la déchetterie située à la Couasse, la Commune avait fait savoir à la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault son désir de rétrocession de ce terrain. Dans un premier temps ce bien constituerait une réserve foncière avec à plus long terme la possibilité d'y installer l'atelier municipal du service technique.

Plusieurs rencontres ont lieu en 2020, entre les 2 collectivités afin de convenir d'un accord concernant les travaux de démantèlement du site et de la remise en état du terrain.

Par délibération du 21 juin 2021, le bureau communautaire a décidé de céder à la Commune des Ormes, cet ensemble immobilier pour l'euro symbolique. Ce bien estimé par l'administration des domaines à 14 euros le m<sup>2</sup> est constitué de 2 parcelles cadastrées section ZR 116 et ZR 118 d'une contenance totale de 3766 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte l'acquisition des 2 parcelles cadastrées ZR 116 et ZR 118 d'une contenance totale de 3 766 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant qui sera passé en l'étude Baron-Sainton Notaires à Dangé St Romain
- Précise que les frais d'acte et de publicité seront à la charge de la Commune

Pour extrait conforme

Aux Ormes le 10 septembre 2021

Béatrice FONTAINE

Maire